

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 2

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

-----

### ARTICLE 9 TER

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de trois mois »

les mots :

« d'un an ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de replis qui propose que la présence sur le territoire soit non de trois mois, ce délai garde l'idée d'un passage clandestin au seul but d'accoucher sur le sol français et donc de faire bénéficier à l'enfant à naître du droit du sol, mais d'un an.